

Accord de coopération pour la construction de l'«Atelier Lu Ban» entre la Chine et le Madagascar

Partie A: Tianjin Vocational College of Mechanics and Electricity

Partie B: Tianjin Machinery & Electric Industry School

Partie C: Université d'Antananarivo

I. Mode de coopération

Afin de promouvoir les échanges entre la Chine et le Madagascar dans le domaine de l'enseignement professionnel, Tianjin Vocational College of Mechanics and Electricity, Tianjin Machinery & Electric Industry School et l'Université d'Antananarivo ont convenu l'accord portant sur la création de l'«Atelier Lu Ban» de Madagascar à l'Institut polytechnique de l'Université d'Antananarivo, qui se présente ci-après.

II. Contenu de la coopération

1. Les parties A, B et C établissent conjointement une relation de coopération en matière d'enseignement professionnel et un mécanisme d'échange à long terme.

2. Les parties A, B et C désignent chacune des responsables spéciaux pour former un comité d'échange d'enseignement professionnel, qui est responsable de la planification et de la mise en œuvre des programmes d'échange d'enseignement professionnel entre la Chine et le Madagascar.

3. Les parties A, B et C mèneront des coopérations sur l'enseignement et la recherche en génie électrique et en génie automobile.

4. Les parties A, B et C coopèrent dans la planification professionnelle, la formation des enseignants, l'élaboration de matériels pédagogiques, la construction de conditions de formation pratique, la sélection d'équipements, l'aménagement de sites, etc., et partagent les résultats de la recherche.

5. La partie A et la partie B ont l'intention d'associer des entreprises locales chinoises exceptionnelles pour construire conjointement avec la partie C l'«Atelier Lu Ban» à l'Institut polytechnique de l'Université d'Antananarivo à Madagascar.

